

MOTION DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE CONTRE LA SUPPRESSION DE POSTES DANS L'EDUCATION NATIONALE

Appliquant à la lettre la Révision Générale des Politiques Publiques consistant à supprimer un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le gouvernement supprime 16 000 postes d'enseignants à la rentrée 2011, soit 50 postes dans les Hautes Pyrénées.

- Considérant que ces suppressions de postes s'enchaînent depuis trois ans, représentant 60 000 emplois depuis 2007, et qu'elles risquent de se poursuivre avec la même ampleur,
- Considérant que l'enseignement scolaire est une mission première de la République concourant à l'égalité des chances,
- Considérant que les enfants de 2 ans doivent être scolarisés et que l'Etat, soit ne les comptabilise plus parmi les effectifs scolarisés, soit impose aux communes de ne plus les accueillir,
- Considérant que les effectifs d'élèves sont en constante augmentation, il est illogique qu'il y ait des suppressions de postes d'autant que la France a un seuil de natalité bien supérieur aux autres pays européens, ce qui augure une évolution positive des effectifs d'élèves dans nos écoles et ce, dès la maternelle,
- Considérant qu'avec 6 enseignants pour 100 élèves, la France est le pays qui a le plus faible nombre de professeurs par élève parmi les 34 membres de l'OCDE, ¹
- Considérant que notre département est caractérisé par un certain nombre de quartiers urbains défavorisés et de zones rurales et de montagne qui nécessitent au contraire un accompagnement et des moyens renforcés,
- Considérant que ces suppressions de postes interviennent dans un contexte de crise économique et sociale qui ne parvient pas à se résorber, avec un taux de chômage dramatiquement élevé,
- Considérant que la répartition des moyens, fondée sur la seule logique d'économie budgétaire, met en péril l'avenir de nos enfants et le service public de l'éducation,

Le Conseil Général des Hautes Pyrénées réuni aujourd'hui en session :

- s'oppose fermement à ces suppressions de postes
- demande au ministre de l'Education Nationale de procéder à un collectif budgétaire pour la rentrée prochaine afin qu'une nouvelle carte scolaire puisse garantir à nos enfants l'enseignement qu'ils méritent.

¹ (Rapport du Centre d'Analyse Stratégique – rattaché à Matignon).